

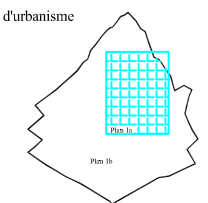
Légende

- ..... Limite communale
- U Zone urbaine
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé
- Bande d'implantation obligatoire
- Bassins de rétention existant, eaux pluviales
- Ecran végétal existant à maintenir
- Espace paysager à protéger au titre de l'article L123.I.5.7ème du code de l'urbanisme
- Obligation de réaliser une haie d'enceinte locale
- Haie existante à conserver
- ▲ Éléments à protéger au titre de l'article L123.I.5.7ème du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiment dont le changement de destination est permis
- Arbres à protéger au titre de l'article L123.I.5.7ème du code de l'urbanisme
- Cône de vue à protéger au titre de l'article L123.I.5.7ème du code de l'urbanisme
- Ligne des 50m induite par les massifs de plus de 100ha (le report est à titre indicatif)
- Rd de la SENNEVILLE
- Zone Non Aedificandi (ZNA)

**Élément d'information**  
 Se reporter au plan Ib pour les contraintes à respecter pour les constructions Igh et ERP

commune de Jumeauville

plan local d'urbanisme



plan de zonage n°1a

Approbation

Publié le: 30/04/1993  
 Approuvé le: 28/07/1993  
 Modifié le: 06/03/1996  
 Révisé le: 17/06/2001

échelle: 1/2000